



SERVICES DE GENA COMBINÉS : Conseils

Lorsque vous planifiez des services de GENA combinés, répondez attentivement à chacune des questions suivantes :

Personnel

- Qui sera chargé de déterminer s'il y a une place disponible pour un enfant?
- Qui va inscrire les enfants?
- Qui aura le droit ultime de prendre la décision d'inscrire des enfants?
- Qui sera chargé d'inscrire les enfants recevant des services de courte durée? Est-ce que ce sera un membre du personnel ou chaque membre du personnel?

Enfants

- Combien de places de GENA seront attribuées aux services de longue durée et aux services de courte durée?
- À quels moments au cours de la séance allez-vous autoriser les enfants à participer au programme pour une courte durée? Les services de courte durée seront-ils offerts en tout temps ou seulement à certaines heures particulières?
- Où les services de garde d'enfants seront-ils donnés? Les groupes seront-ils organisés selon l'âge, et seront-ils formés d'enfants recevant des services de longue et de courte durée?

Parents

- Comment allez-vous faire comprendre aux parents qu'ils doivent rester sur les lieux?
- Comment les parents sauront-ils pour combien de temps ils peuvent laisser leur enfant au programme de GENA?



- Qu'allez-vous faire pour que les parents des enfants recevant des services de courte durée viennent chercher leur enfant à l'heure?

Pratiques recommandées

- Le personnel de l'organisme d'aide aux immigrants (OAI) associé avec le service que les parents reçoivent doit savoir que des enfants participent au programme de GENA.
- Chaque parent et son enfant sont escortés jusqu'à l'endroit où l'enfant recevra des services de GENA, et sont présentés au personnel de GENA.
- Un membre du personnel de GENA voit à ce que l'inscription soit complète, ajoute le nom de l'enfant à la liste des présences et donne une orientation aux parents.
- Donnez au parent la chance de rester avec son enfant jusqu'à ce que l'enfant se sente à l'aise.
- Donnez au parent une marque d'identification pour aider le personnel à reconnaître son enfant lorsque le parent viendra chercher l'enfant.
- Informez le parent de l'heure à laquelle il doit venir chercher son enfant au programme.
- Le personnel de l'organisme d'aide aux immigrants (OAI) qui fournit le service aux adultes doit confirmer que le parent est venu chercher l'enfant à l'heure convenue.

